

95 8 749

SA SOFIDEN
Société anonyme au capital de 9.654.750 F
Siège social : TOURS (37100)
24 rue Christiaan Huygens
RCS TOURS B 402 734 420
SIRET 402 734 420 000 19



2000-01863

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2000

L'an 2000, le 10 janvier à 10 heures.

Les membres du conseil d'administration de la société SA SOFIDEN, société anonyme au capital de 9.654.750 Francs, dont le siège est à TOURS (37100) 24 rue Christiaan Huygens, se sont réunis au siège social sur la convocation faite par le Président du conseil d'administration.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Guy DENIS, Président du conseil d'administration
- Madame Colette DENIS, administrateur et Directeur Général
- Monsieur Frantz DENIS, administrateur et Directeur Général

Seuls membres composant le conseil d'administration de la société.

REGISTRE DE PRESENCE - QUORUM

Monsieur le Président constate et prend acte :

1°) qu'en entrant en séance, chaque administrateur a apposé sa signature sur le registre de présence.

2°) que plus de la moitié des membres du conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

3°) que le commissaire aux comptes, convoqué conformément aux dispositions légales et statutaires, n'assiste pas au présent conseil.

Monsieur le Président rappelle que le présent conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- arrêté des comptes de l'exercice écoulé,
- examen de la situation et de l'activité de la société,
- établissement du rapport de gestion du conseil d'administration et du projet des résolutions à présenter à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle,
- convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- questions diverses.

um

MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Compte tenu du départ en retraite de Madame Colette DENIS, le conseil décide de mettre fin au mandat de Directeur Général de cette dernière, avec effet au 31 janvier 2000, et confère tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs.

COPIE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the words 'COPIE CONFORME'.